

18. AU SERVICE DU PATRIMOINE VERVIÉTOIS ... (1999)

Ma préface du troisième et dernier titre de Catherine Bauwens (consacré au patrimoine privé verviétois) publié par la Fondation Hardy (n°9 de la série « Portraits et profils »), sorti au printemps 1999, était un peu en forme de bilan provisoire sur les efforts des années '90 pour le patrimoine verviétois : des avancées certes mais aussi des destructions et encore tant de stagnations ... Ci-dessous quelques extraits significatifs d'un constat dont l'esprit général n'a pas été fondamentalement modifié depuis et où surgissent déjà des bâtiments dont le sort n'est toujours pas réglé vingt ans plus tard.

Ce troisième volume consacré au patrimoine de l'agglomération verviétoise met peut-être un point final à la série. Il faut bien admettre en effet que le patrimoine rural et le patrimoine archéologique (que la Région avait mis à l'honneur respectivement en 1996 et 1997) ne sont pas particulièrement riches dans cette même agglomération. Quant au patrimoine religieux, de toute première importance lui, il bénéficie heureusement depuis longtemps d'une reconnaissance et d'une protection fortes qui justifieraient nettement moins un effort de sensibilisation similaire à celui que nous avons mené ces dernières années en faveur du patrimoine industriel, du patrimoine civil public et aujourd'hui du patrimoine privé de notre agglomération.

Sensibilisation réussie? En partie. Bien sûr, l'heure n'est plus aux destructions massives qui caractérisèrent un temps l'agglomération verviétoise, avec l'éclatement du centre de Dison pour cause d'autoroute, la destruction de la rue du Marteau et de maisons le long de la Vesdre pour cause de viaduc avorté, l'abandon puis la démolition de la majeure partie de la rue Sécheval, de l'ancien hôtel communal et de la moitié de la rue de Hodimont, de l'ancien orphelinat de la rue de Limbourg, de la maison dite de l'Horloge à Mangombroux, pour ne rappeler, une fois encore, que ces quelques exemples hélas fameux.

Mais qui se soucie encore des écuries Simonis qu'une brochure publiée il y a dix ans par le Centre culturel de Verviers citait parmi les quatre ensembles architecturaux de très grande valeur dont le sauvetage devait être une priorité "pour la prochaine décennie", avec... la Grand-Poste, les Grandes Rames et la Cour Magnée ?

Mais douze ans après son abandon définitif et malgré de nombreux contacts depuis 1992 à Namur comme à Verviers, la Grand-Poste n'a pas encore trouvé sa réaffectation malgré l'attachement évident des Verviétois à ce signe caractéristique majeur du paysage urbain local. Heureusement, un avant-projet enfin prometteur vient d'être présenté au Cabinet du Ministre du Patrimoine et permet, peut-être, d'entrevoir la fin d'un long tunnel.

Mais quelques semaines après la publication du volume de Catherine Bauwens sur le patrimoine industriel, intervenait la destruction de l'ancienne usine des Surdents alors que celle-ci avait été retenue parmi les 113 éléments du patrimoine industriel wallon les plus dignes d'être préservés! On connaissait le délabrement de plus en plus accentué de cet édifice non protégé. Fallait-il de surcroît, au moment où la presse locale s'est heureusement émue de cette destruction annoncée, tenter de justifier cette démolition certes devenue inévitable en déclarant alors, comme le fit Claude Desama, "que l'on ne pouvait tout sauvegarder et qu'il fallait faire des choix", alors que c'était précisément un des cinq bâtiments verviétois sélectionnés peu auparavant par les spécialistes wallons du patrimoine industriel pour ses qualités architecturales?

Faire des choix ? Depuis avril 1993, lors de l'inauguration des bâtiments neufs de la rue Sécheval, puis dans la préface du premier ouvrage de Catherine Bauwens, et encore lors de mon installation à la tête (toute provisoire) de la CCAT de Verviers fin 1996, j'ai plaidé à plusieurs reprises pour l'établissement d'un programme raisonné de sélection, de restauration et de réaffectation des fleurons du patrimoine verviétois et en particulier du patrimoine industriel. Où en est-il six ans plus tard?

Bien sûr, l'immeuble et l'atelier de Bonvoisin - le plus ancien établissement industriel de l'agglomération - seront bientôt sauvés de la destruction grâce à la Région. Mais, sans parler des regrets plus discrets que j'ai dû entendre au début de l'opération en tous cas sur ce "cadeau empoisonné", que de polémiques et de déclarations déplacées autour de cette réaffectation et de son coût, comme si l'on pouvait critiquer les dépenses d'ordre culturel au motif que tous les besoins sociaux ne sont pas satisfaits!

Une cité qui veut se donner un avenir touristique ne peut rien négliger, ni miser sur un seul outil. On peut faire confiance à Henri Leboutte et aux autres animateurs du futur Centre touristique de la Laine et de la Mode pour faire vivre ce magnifique projet auquel j'aurai eu le plaisir d'oeuvrer dans l'ombre auprès du Ministre du Tourisme jusqu'à son achèvement. Mais au-delà de cet outil prometteur, il faut aussi pouvoir capter les visiteurs par la beauté et le charme de la promenade qui les mènera au centre de la cité le long de la Vesdre - et ce n'est pas l'état actuel du quai Jacques Brel qui y contribuera. Il faut les inciter à revenir par la beauté des ensembles bâtis qu'ils pourront admirer, et le livre de Catherine Bauwens attire l'attention sur plusieurs d'entre eux. Il faut que le circuit de visite qu'on leur propose ne montre pas trop de bâtiments à l'abandon ou insuffisamment valorisés - et bravo aux efforts d'éclairage nocturne réalisés dans cet esprit!

À Verviers, qu'advient-il demain de l'ancien hôtel de Biolley place Sommeleville, pour ne citer que ce seul exemple d'un édifice verviétois classé à très haute valeur architecturale et historique qu'il conviendrait, je crois, d'intégrer avec l'accord de son propriétaire bien sûr dans le circuit du "Verviers touristique" ?

Qui sera chargé - et capable - de concevoir un projet réaliste pour l'exposition des milliers de pièces léguées depuis plus de trente ans par les Verviétois pour le Musée du Textile, et qui n'auront pas trouvé place, comme chacun le savait depuis deux ou trois ans déjà, dans le Centre touristique de la Laine et de la Mode? Il y a encore là un atout à exploiter, une obligation à remplir et un défi à relever.

Ne pourrait-on activer à Verviers comme c'est le cas dans d'autres villes wallonnes les règles de protection accrues mais aussi les avantages (primes plus élevées pour le nettoyage de façades par exemple) qui sont liés à la délimitation d'un centre ancien protégé?

Ceci nous ramène au patrimoine, où heureusement les exemples positifs ne manquent pas non plus ces dernières années. Si l'on reprend les quatre grands ensembles architecturaux dont le sauvetage prioritaire était préconisé par le Centre culturel régional en 1989, on constate qu'à côté des écuries Simonis et de la Grand-Poste toujours en rade, la restauration des Grandes Rames par contre est en cours grâce aux crédits alloués par Robert Collignon lorsqu'il avait la politique du logement et la Cour Magnée, classée par le même Ministre, est l'objet d'une rénovation par son propriétaire privé. Toujours ces dernières années, on a vu, outre Bettonville et bientôt Bonvoisin, l'achèvement de la restauration de l'Harmonie jusque dans les grilles de son parc, la rénovation et la réaffectation en logements sociaux de l'usine Rodeco et de l'hospice Saint-Laurent à Dison, la même opération programmée pour l'usine Bouchoms en Gérardchamp à Verviers, la remarquable restauration de la façade de l'église St-Remacle et les travaux à la chapelle Saint-Lambert rue du Collège, d'autres efforts d'ici peu pour des immeubles rue des Raines.

La remise en état des façades de l'hôtel de ville de Verviers est programmée et celle de la verrière de la gare de Pepinster également, le classement de l'ancienne usine Imperia à Nessonvaux est envisagé, on verra peut-être d'ici peu le lancement de la même procédure pour le Grand-Théâtre de Verviers, et on a pu enregistrer le classement du parc de Séroule et la mise sur la liste de sauvegarde du parc Godin à Ensival.

On doit aussi saluer l'heureuse décision de la ville de Verviers d'acquérir, pour y reloger le commissariat de police, l'ancien bâtiment de la Banque nationale qui faisait la couverture du précédent livre de Catherine Bauwens sur le patrimoine civil public, et la décision tout aussi réjouissante du Conseil communal de racheter la ferme du bas de la chaussée de Heusy, monument classé, dans le cadre du quartier d'initiative Mangombroux Abattoir (puissent les publicités qui enlaidissent son pignon depuis des décennies enfin disparaître).

À quand un prix de l'urbanisme sur le modèle liégeois pour récompenser les meilleures initiatives privées en matière de réaffectation du patrimoine ancien, qui se sont elles aussi heureusement multipliées ces dernières années par un effet d'entraînement bien connu qui mérite amplement d'être encouragé? J'espère sincèrement que la diffusion du présent ouvrage, plus accessible que l'inventaire officiel du patrimoine monumental, incitera les particuliers qui y reconnaîtraient leur propriété à accorder à celle-ci, s'il y a lieu, les soins qu'elle requiert.

En ce qui concerne les pouvoirs publics en tous cas, le nouveau décret wallon sur la politique du patrimoine qui entrera en vigueur cette année contiendra non plus seulement le traditionnel incitant financier (qui devrait d'ailleurs être désormais modulé en fonction de l'implication préalable des propriétaires dans l'entretien de leur bien), mais aussi une obligation légale de privilégier la réaffectation du patrimoine (classé ou non) avant toute décision de construction neuve. Cette disposition nouvelle me semble être riche de promesses pour une protection accrue du patrimoine via la généralisation de la philosophie qui a inspiré la Région dans de nombreux dossiers ces dernières années: que l'on songe par exemple, à Verviers, à la réaffectation d'un bâtiment de la rue de la Concorde pour abriter la direction de la SWDE.

Le patrimoine wallon ou en tous cas certains de ses fleurons doivent beaucoup à l'option politique qui s'est imposée durant cette décennie, consistant à accentuer les synergies entre la protection du patrimoine et d'autres politiques wallonnes, et à privilégier dans cette optique la restauration et la réaffectation de bâtiments classés ou repris à l'inventaire du patrimoine. Depuis 1992, au total et en deux étapes, j'aurai eu pour ma part le privilège d'être associé à la conduite de cette politique (directement via le patrimoine ou indirectement via les implantations régionales et le tourisme) durant cinq ans, ce qui est encore peu par rapport à la décennie écoulée depuis la régionalisation des monuments et sites, mais ce sont cinq années qui auront beaucoup compté aux yeux de l'historien et du Verviétois que je suis.